



Problème avec chien non tenu en laisse

Par **lemarchand patricia**, le **18/03/2017** à **21:01**

bonsoir,

Je vis dans un petit village dans une maison individuelle qui a 2.000 m de verger clos par un muret haut de 4 parpaings mais non grillagé. Ce terrain est entouré de vignes appartenant à mon voisin et en face desdites vignes, à notre gauche à nous, se trouvent des locations de petites maisonnettes appartement à la mairie (genre de HLM chics). Dans une de ces maisons se trouve une femme qui a un yorkshire et un boxer et autres espèces animales comme chat, etc. Cette personne sort ses chiens matin, midi et soir, en les menant dans les vignes non tenus en laisse et en les laissant vaquer et faire leurs besoins partout, y compris dans mon terrain. Je l'ai déjà interceptée car son chien (le boxer essentiellement) était dans mon terrain en lui disant que c'était une propriété privée et qu'il n'avait rien à faire là ce à quoi elle a répondu "ne vous inquiétez pas, il a déjà chié" ... so chic... J'ai insisté en lui disant que là n'était pas la question, que le chien restait un chien et que c'était pas à lui de connaître ses interdits mais à elle de lui interdire de sauter le muret. Cela fait des mois pour pas dire des années que ça dure.

Je précise que j'ai un enfant de 11 ans qui joue régulièrement seul au trampoline ou autre dans le verger et que ma crainte est que le chien ne le morde, c'est un vrai kangourou ce chien, il fait des bonds et a une détente de folie.

Mon fils a souvent des petits copains qui viennent jouer avec lui et je crains qu'un jour une cata n'arrive.

Elle n'entend pas ce que je lui dis, qu'un chien se tient en laisse et qu'il rentre sur une propriété privée délimitée par un muret.

Quel recours ai-je ? puis je passer à la vitesse supérieure en le "menaçant" d'une quelconque plainte ou réprimande via la loi ? Je n'en peux plus d'elle.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2017** à **09:03**

Bonjour,

Si ce phénomène dure depuis si longtemps, pourquoi n'avoir déjà pas posé des grillages au dessus de votre muret ? Le problème aurait déjà été réglé, non ?

Par **lemarchand patricia**, le **19/03/2017** à **10:09**

par manque de temps (nous avons un métier) et d'argent 2000 à clôturer ca coute et nous ne sommes que deux mon époux et moi même, rien ne se fait en un jour malheureusement... De plus, j'estime que je n'ai pas à clore pr éviter son chien mais c'est a elle d'éviter que son chien rentre sur une propriété privée.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2017** à **10:19**

Bien entendu mais le maire ne pourra rien faire; s'agissant d'une propriété privée. C'est à vous de clôturer votre terrain.

Par **lemarchand patricia**, le **19/03/2017** à **11:28**

merci en tout cas d'avoir pris le temps de me lire